

QUEL ACCOMPAGNEMENT PROPOSER EN CAS DE VIOLENCES ENTRE PARTENAIRES ?



CONTEXTE

Les situations de violences entre partenaires sont **complexes** et s'inscrivent dans la **durée**. Souvent, les personnes victimes se retrouvent **isolées** de leur famille et de leur entourage. Elles manquent aussi de co-équipier parental. Dans certains cas, le généraliste est le seul interlocuteur qui gravite autour de ces familles.



ATTITUDE RECOMMANDÉE

TRAVAILLER DANS LA DURÉE ET EN RÉSEAU

Un suivi régulier et une approche interdisciplinaire font partie intégrante de l'accompagnement des situations de violences.

- ✓ Il s'agira **d'être à l'écoute des besoins de la personne concernée**, de ses demandes et d'apprécier sa motivation à faire évoluer sa situation.
- ✓ Il est fondamental **de l'informer et de l'orienter** vers les services d'aide disponibles. Lorsque les personnes victimes ont conscience de l'existence de services d'aide dans ce domaine, elles sont davantage enclines à remettre en question leur situation et à initier un changement opportun.
- ✓ Lui offrir **son soutien et la valoriser** dans ces démarches de changement sont aussi essentiels.
- ✓ Une attention particulière sera portée **aux enfants** en proposant une aide spécifique comme un suivi à domicile pour les enfants en bas âge - intervention dont l'efficacité sur la diminution des violences et l'amélioration de la santé physique et mentale a été mentionnée comme prometteuse dans les dernières revues systématiques (Rivas 2016, Van Parys 2014, Kelly 2013).
- ✓ Une **évaluation de la sécurité sera réitérée** au fil des consultations ainsi que la révision des scénarios de protection en vue d'inclure des ressources susceptibles de jouer ce rôle protecteur.
- ✓ Il est important de garder une vigilance accrue dans la **détection des pathologies** en lien avec les violences telles la dépression, les addictions, les grossesses non désirées, les infections sexuellement transmises (IST).
- ✓ L'expérience dans le domaine relève la nécessité de se **construire préalablement un réseau d'intervenants** (cfr répertoire violences interpersonnelles - ressources professionnelles)
- ✓ Entamer une réflexion avec le/la patient.e sur **son propre réseau**

Il est aussi opportun de **respecter ses limites** en tant que professionnel et d'accepter les déconvenues qui font partie intégrante du cheminement vers un éventuel changement.

Rappelons les lignes directrices du secret partagé, de nature à garantir la qualité de ces échanges entre professionnel.le.s.

- ✓ Informer le./la patient.e du projet de partage d'informations à d'autres intervenant.e.s, ses objectifs, ses avantages et ses limites, **et obtenir son accord**.
- ✓ Partager les informations confidentielles uniquement avec des intervenants que l'état ou la profession oblige également au secret professionnel, et qui ont en charge la même mission auprès de ce.cette patient.e.
- ✓ Transmettre uniquement les informations nécessaires aux soins à dispenser.

FICHE PRATIQUE ASSURER LA CONTINUITÉ



OUTIL

Le cercle des personnes ressources permet la constitution ou la restauration d'un réseau d'entraide et soutien (famille, ami(e)s, professionnels...) et initie un premier pas vers un changement.

